

Compte rendu de la visite de la chaufferie biomasse de la Minais

27 Février 2023

Participants:

Nantes Métropole : M. Martinetti et M. Branchu

I dex : M. Hurard - M. Bucquet et son suppléant M. Akimbola Abib

Comité de suivi : M.Chauré - Mme Isidore - M. Potiron

Envoi après correction des participants : **22/3/2023**

Thématique de notre suivi : Nuisances sonores et Pollution atmosphérique aux fines particules

Nuisances sonores:

Les chaudières gaz d'origine (1600kw chacune) ont manifesté une usure prématurée nécessitant leur remplacement au bout de 6 ans.

L'installation des nouvelles chaudières gaz (1350 kw chacune-soit une puissance inférieure de 20% aux anciennes) a été l' occasion d'importants travaux d'insonorisation (recommandés par un acousticien en accord avec Idex) :

- pièges à sons en série pour chaque chaudière gaz et *plots antivibratiles** et *capotage des deux brûleurs**
- pompe de départ réseau, fixée sur matière antivibratile plus manchons antivibratiles
- pompes des chaudières, socle et *plots antivibratiles **
- pose d'un collier en sortie de cheminée : baisse de la vitesse des fumées à la sortie.

** Ces améliorations sont à venir en fonction de la livraison des pièce détachées*

A la fin des travaux un contrôle par l'acousticien sera demandé.

Pollution atmosphérique- point très important à contrôler- chaudière bois

Ce jour le comité de suivi n'a pas eu accès au livret de la chaufferie normalement tenu selon les critères de l'article R224-29 du code de l'environnement et assurant le bon fonctionnement de celle-ci. Aucune informations données sur les arrêts et redémarrages de la chaudière biomasse et la qualité du bois.

Pour rappel, le filtre à manches qui retient une partie des microparticules source d'une importante pollution atmosphérique liée à la combustion du bois, est **by-passé** lors de la phase de redémarrage de la chaudière. C'est à dire que les fumées ne sont pas momentanément filtrées. Un nombre trop important de redémarrages nuit à la qualité de l'air rejeté par la cheminée.

Par conséquent, nous renvoyer sur un rapport DSP de Nantes Métropole consultable avec **décalage d'un an ou plus** ne peut pas remplacer l'extrait du journal de bord des interventions **sur l'année écoulée** qu'Idex nous fournissait d'autres années.

Aussi nous considérons que le comité de suivi ne peut pas transmettre à l'association des données actualisées, fiables et intéressantes.

Donc sur cette question importante de la pollution atmosphérique s'installe une perte de confiance du comité de suivi vis à vis d'Idex.

Cette question est d'autant plus cruciale que la demande de l'association La Minais, depuis deux ans, de contrôle de l'air par capteur mobile n'a été inscrit au vote du budget de Nantes Métropole qu'en 2023. Rien ne permet de dire que l'intérêt d'un capteur mobile sera effectivement pris en compte.

Le Comité de Suivi de la chaufferie de la Minais